

Acte réglementaire (délibération du conseil d'administration)

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, notamment ses articles 26, 27 et 29 ;

Vu l'**avis favorable** de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés **en date du 28 aout 2012 (N° 1598874)** (article 28 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée en 2004)

Décide :

ARTICLE 1 : il est créé par Le Collège Le Cleu Saint Joseph un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé **E-SIDOC** dont l'objet est la mise à disposition des usagers d'un ou plusieurs téléservices de l'administration électronique

ARTICLE 2 : les catégories de données à caractère personnel enregistrées sont les suivantes :

- Etat civil
- Vie professionnelle
- Données de connexion

ARTICLE 3 : les destinataires ou catégories de destinataires habilités à recevoir communication de ces données sont, à raison de leurs attributions respectives :

-Responsable en charge du logiciel BCDI, administrateurs des données du portail à des fins de maintenance, responsables de la gestion des utilisateurs pour les ressources en ligne tierces

ARTICLE 4 : le droit d'accès et de rectification prévu par les articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du service CDI Collège Le Cleu Saint Joseph 22, rue Saint Michel 35603 Redon

ARTICLE 5 : le Chef d'établissement est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée au CDI et publiée sur le site internet du Collège.